

## **Contribuer par la normalisation au Grenelle de l'environnement**

Le processus du grenelle de l'environnement a fait émerger au sein des groupes de travail de nombreuses idées et propositions. Celles-ci relèvent aussi bien de la réglementation, de la fiscalité, de la mise en place de processus, d'organisation que de dispositions techniques.

Dans l'ensemble de ces propositions le processus de normalisation peut amener une contribution significative : Celle-ci peut se situer à différents niveaux, en particulier sur les trois points principaux suivants :

- Parmi les approches possibles pour généraliser des dispositions en faveur de l'environnement au sein du monde économique, la normalisation constitue un outil qui complète utilement la réglementation par son aspect didactique et consensuel (implication directe de tous les acteurs). La norme est un document de référence offrant une variété de degrés d'application et qui, selon les besoins peut :
  - être utilisée de façon volontaire par les acteurs,
  - faire l'objet de la mise en place de certification volontaire
  - être référencée dans des cahiers des charges privés
  - être référencée dans des cahiers des charges publics
  - servir de texte d'appui technique ou méthodologique aux politiques publiques ou à la réglementation

### **⇒ La normalisation : un outil venant compléter la réglementation**

- Pour être efficace, les dispositions envisagées doivent avoir une dimension européenne ou internationale. En effet soit les impacts sont globaux et leur réduction impose un outil international, soit les risques visés sont liés à des marchés européens ou internationaux, et des dispositions uniquement françaises auraient des portées limitées.

La norme française « NF » est un outil national, alors que la norme européenne «NF EN» est reprise de facto dans tous les pays de la communauté européenne, outil du marché européen, et enfin la norme internationale « ISO » est l'outil volontaire du marché mondial.

La normalisation peut ainsi être une voie pour faire valoir les initiatives françaises du grenelle de l'environnement au plan international et avoir une influence réelle a ce niveau.

### **⇒ La normalisation : un outil d'influence aux plans européen et international**

- La normalisation est de part son fondement un processus d'élaboration de documents collectifs (les normes volontaires), basé sur la recherche de consensus. D'une façon structurée la normalisation accueille à tous ses niveaux de fonctionnement des représentants des parties prenantes et notamment de la société civile. La normalisation a besoin d'une implication de tous et en particulier des associations de consommateurs et des ONG environnementales comme partenaires dans les nombreux sujets traitant de l'environnement. De ce point de vue la normalisation peut répondre à diverses préoccupations du Grenelle concernant la construction partagée d'outils avec toutes les parties prenantes.

⇒ **La normalisation : un processus associant les parties prenantes**

### **Les fiches de contribution de la normalisation aux groupes du Grenelle :**

Dans le cadre de la consultation l'AFNOR a examiné la synthèse des différents groupes et pour chacun d'entre eux a réalisé une fiche précisant :

- ⇒ L'existant : les normes publiées et les travaux de normalisation en cours pouvant venir en appui aux propositions
- ⇒ Les contributions possibles de la normalisation aux groupes : Des propositions plus ciblées qui restent à débattre